

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 17 Octobre 2013

Convocation du 30/09/2013

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Denis Mahoudeau, Maire.

La séance a commencé à 20h30.

Présents : Mmes THIERY, RABELLE, PRUDHOMME, GUAY
Mrs COLMANT, SAVARD, LEBON, FORESTIER,

Pouvoirs : de : Jean -Luc CAQUAIS à Francine THIERY
De Gilles HERBERT à Denis MAHOUEAU
De Nicolas TRIPET à Frédéric LEBON

Absents : Carole MAGRANER - Gérard BOULEUX

Secrétaire : Mme A. GUAY

D. Mahoudeau demande aux membres du conseil d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 11 juillet 2013. Mr. SAVARD intervient pour faire remarquer que le plan relatif au circuit de désenclavement hivernal inséré dans ce compte rendu n'était pas assez clair. Le conseil propose d'éditer ce plan en couleurs et qu'il soit affiché tant dans le panneau extérieur de la Mairie que dans le hall de la Mairie, à la vue du public.

Cette remarque étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité par le Conseil.

ELECTION DE DELEGUES AU COMITE DE TERRITOIRE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES de Seine et Marne

Le Maire expose aux membres du Conseil qu'un arrêté préfectoral en date du 18 mars 2013 prévoit par fusion de plusieurs syndicats d'électricité opérant sur le département de Seine et Marne, dont le « SMERSEM » pour ce qui concerne notre commune, la création d'un SYNDICAT DEPARTEMENTAL des Energies de Seine et Marne (S D E S M) à compter du 1^{er} Janvier 2014. Ce syndicat engendre la création de « comités de territoire » dont la limite des secteurs géographiques est en cours de définition. Il faut donc élire, conformément aux statuts, des représentants pour notre commune à ces comités de territoire. Deux délégués titulaires et un délégué suppléant sont nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ELIT comme délégués représentant notre commune au sein du futur comité de territoire :

Mrs. Gilles COLMANT et Nicolas TRIPET..... Délégués titulaires et Mr. Frédéric LEBON... délégué suppléant.

MISE A JOUR ADHESIONS-RETRAITS DES MEMBRES DU SYNDICAT A. G.E.D.I.

Le Maire fait part au Conseil Municipal des documents reçus portant sur les conditions d'adhésion au Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. pour l'informatisation des collectivités territoriales (*gestion des logiciels spécifiques aux Mairies et groupements de communes*). Après en avoir délibéré, et sur proposition du comité syndical du 29 août 2013, considérant l'intérêt qui s'attache à ce que les communes et groupements de communes intéressés puissent « adhérer » ou se « retirer » de ce syndicat, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver la mise à jour des « adhésions » et « retraits » tels que joints en annexe aux documents reçus et demande à Mme La Préfète de Seine et Marne d'entériner cette décision et de mettre à jour la liste des collectivités membres de l'A.G.E.D.I. avant le renouvellement des assemblées de mars 2014.

ADHESION AU S.I.M.T. (Médecine et Santé au Travail)

Le S.I.M.T. est le service de médecine du travail qui suit le personnel communal depuis de nombreuses années. Vu les statuts et le règlement intérieur du S I M T, votés en assemblée générale extraordinaire le 14 décembre 2012, celui-ci est dans l'obligation de contractualiser avec l'ensemble des collectivités territoriales à travers la mise en place de convention. Le Maire résume ensuite les divers

points contenus dans la convention proposée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la présente convention qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service de médecine préventive mis à disposition par le S I M T et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage ET autorise le Maire à la signer.

MAISON DES ASSOCIATIONS

Suite à l'appel d'offres, le premier résultat des consultations est le suivant :

Sur 5 entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres, 3 n'étaient pas conformes au règlement de consultation, n'ayant répondu que sur un lot alors qu'il était demandé de répondre sur l'ensemble des lots. Deux entreprises étaient conformes : Sté LUCAS avec un montant global hors taxes de 299 010,67 € et l'entreprise LIVRY CONSTRUCTION pour 227 725,99 €. Les résultats étant nettement au dessus du budget prévisionnel, il est décidé que l'architecte étudiera les simplifications qui peuvent être faites, il négociera avec chacune des 2 entreprises des réductions de prix qui pourront être réalisées afin de s'approcher du montant des travaux prévu. A noter que le diagnostic pour le repérage des matériaux « amiante » s'élève à 560 € ht. Enfin, nous avons confirmation d'une subvention exceptionnelle, dans le cadre de la réserve parlementaire, de notre Député Jean-François COPÉ de 4 000 €.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Mr. Frédéric LEBON prend la parole et expose aux membres du conseil l'état d'avancement des points suivants :

- Pare-ballons : Plusieurs devis ont été demandés, ceux-ci sont très élevés, toutefois il manque la proposition de l'entreprise « Sylvain Environnement » avant de sélectionner celle qui réalisera ces travaux pour un prix raisonnable. Mr. Gilles COLMANT fait remarquer qu'en 2011, il avait présenté une proposition pour ces travaux qui s'élevait à moins de 4 000 €.
- Regard d'eau dans la cour de l'école : travaux à faire
- Filet anti-pigeons sous le préau de l'école : le Conseil attend le résultat de la consultation des entreprises pour choisir entre les différentes propositions.
Mr. LEBON précise qu'il s'est rendu sur place à Trocy-en-Multien et a constaté non seulement la discrétion du filet, mais aussi le travail soigné que l'entreprise LOELTZ avait réalisé.
- Réparation du Puits de la Rue du Pré Gault et réparation des gouttières des vestiaires sportifs. Ceux-ci ont été commandés à la Sté E M O qui doit intervenir prochainement.
- Pose d'une horloge astronomique pour gérer l'éclairage public de la Sente de Trême : travail réalisé
- Pose de 3 barrières de sécurité aux abords des rejets de la station d'épuration : travail exécuté par les cantonniers et terminé
- Pose d'une porte anti-panique donnant accès au jardin de la mairie, et servant d'issue de secours aux enfants de l'école en cas d'incendie : travail terminé
- Pose d'une barrière rotative Sente de Trême : travail programmé pendant les vacances scolaires de la Toussaint et réalisé par les cantonniers
- Pose de panneaux réglementant le stationnement dans la rue des Carrières à Vernelle : reste à faire
- Sécurisation du boîtier de la vanne de gaz aux vestiaires de foot : travail réalisé

- Pose de balises réfléchissantes aux abords du pont de Gesvres qui enjambe la rivière Ourcq : réalisée par les employés communaux
- Pose d'une balise réfléchissante signalant le rétrécissement de la chaussée sur la route de Vernelle : réalisée par les employés communaux
- Pose d'un panneau « zone de pompage » au pont de Marnoue pour les services d'incendie : réalisée par les employés communaux

Mr. Gilles COLMANT signale l'importance de faire élaguer les arbres qui bordent quelques routes communales avant l'hiver et dont l'ampleur pourrait gêner le passage des bus scolaires, ou des engins de ramassage des déchets ménagers. Il en est de même pour des haies privatives dans certaines rues du village. Les propriétaires seront contactés en ce sens.

Mme Marie-Hélène RABELLE signale que les travaux de nettoyage du Monument aux Morts sont terminés, et que l'entreprise procède actuellement à la remise en état des gravures.

Il est à déplorer le vol de la fresque en bronze qui ornait la stèle du monument aux morts. La Mairie a déposé une plainte à la gendarmerie.

- Enfouissement des réseaux F.TELECOM, éclairage public, et EDF dans la rue du Moutier : une réponse du Syndicat d'électrification est attendue fin octobre 2013 pour une estimation des travaux
- Branchement forain Sente de Trême : celui-ci reste à réaliser et il faudra réfléchir sur le devenir du branchement forain Place de l'Ancien Calvaire qui n'est plus utilisé pour l'instant.

MAISON DE VERNELLE

Les locataires actuels de la maison de Vernelle nous ont informés début août, par lettre recommandée de leur souhait de quitter le logement avec un préavis de 3 mois, soit le 8 novembre 2013.

Le Maire propose soit de remettre en location ce logement, soit d'en étudier la vente afin de constituer une réserve financière pour des travaux futurs. Après discussion, les membres du conseil demandent au Maire d'étudier cette 2^{ème} solution.

BONS CADEAUX DE NOEL

La commission « cadre de vie » chargée de l'organisation des fêtes et cérémonies de la commune, a souhaité reconduire le système des « bons-cadeaux » pour le Noël des enfants âgés de 6 à 12 ans. Comme les autres années, le Comité des Fêtes souhaite participer à hauteur de 5 €/enfant. Le Maire propose une participation de la commune à hauteur de 20 €/enfant, sachant que cette année 123 enfants sont concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord pour une participation de 20 €/enfant et choisit l'entreprise CARREFOUR pour ce service.

CEREMONIE DU 11 Novembre

Rendez-vous est donné à 11 h à la Mairie. Dépôt d'une gerbe au carré militaire au cimetière, puis dépôt d'une seconde gerbe au Monument aux Morts. Un vin d'honneur dans la salle du Conseil sera offert à l'issue de la cérémonie

PERSONNEL COMMUNAL

Stage de formation pour Mme THIOUX Nadine : la législation oblige, pour l'encadrement du périscolaire : 50 % de personnel qualifié, 30 % de personnel stagiaire et 20% de personnel non qualifié. Aujourd'hui l'encadrement de l'A.L.S.H. (*accueil de loisirs sans hébergement*) compte 30% de personnel non qualifié.

Ainsi Nadine THIOUX va suivre du 19 au 26 octobre un stage de formation à Amiens qui lui permettra de devenir stagiaire.

Emploi vacataire :

Le Maire expose : le statut de la fonction publique territoriale prévoit que les emplois permanents des collectivités territoriales sont occupés par des fonctionnaires territoriaux. Ces emplois peuvent dans certaines circonstances être occupés par des agents non titulaires de droit public. D'autre part les collectivités peuvent recruter des « vacataires » pour effectuer un acte déterminé répondant à un besoin ponctuel de la collectivité en fonction des besoins en personnel. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de recruter un vacataire pour parer, en cas de besoin, aux travaux spécifiques et ponctuels qui pourraient se présenter.

PROJET CLASSE DE DECOUVERTE A L'ECOLE

Le Maire expose que Mme VASSEUR, directrice de l'école, lui a soumis le projet d'organiser une classe découverte du 12 au 16 mai 2014 à St Hilaire de Riez en Vendée, dans un centre de la FOCEL pour les classes de CE1 CE2 CM1 et CM2. Le montant de cette classe découverte est de 16 398 € ce qui revient à 273 €/enfant. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'allouer pour cette sortie 1/3 de la dépense, soit la somme arrondie à 5 500 €. Pour la réservation de cette sortie, une somme de 5 000 € doit être versée avant le 31 décembre 2013.

Le Conseil municipal donne son accord pour une participation de 3 000 € sur les 5 500 €, le solde de 2 000 € sera versé par la coopérative de l'école. Enfin le complément en ce qui concerne la participation de la Mairie, sera versé sur l'exercice 2014 sur présentation de la facture.

LES RYTHMES SCOLAIRES

A la rentrée 2014 l'école passera à 4 jours et demi par semaine. Il est demandé à la commune et à l'école de redéfinir les horaires de l'école et de les transmettre au plus tard le 20 décembre 2013. Le maire ne souhaitant pas prendre de décision dès maintenant, propose de se réunir en commission le lundi 18 novembre 2013 à 18 h et de convier à celle-ci : le Maire et un Adjoint, la DDEN, Mme BOUCHER, Mme CHANU ATSEM, deux parents d'élèves élus, et la directrice de l'école : Mme VASSEUR. Une fois les horaires déterminés, la municipalité se penchera sur les temps d'accueil périscolaire.

DEMANDE D'UN COMMERCANT AMBULANT

Mr. Eric HONTOY, souhaite passer dans la commune avec un commerce ambulant de restauration rapide. Après en avoir délibéré, le conseil ne souhaite pas répondre positivement à cette demande afin de préserver l'activité de restauration du seul commerçant « restant » sur la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Le rapport de la commission d'enquête sur le projet de dragage du Canal de l'Ourcq est à la disposition du public en Mairie pendant un an. Le Maire souligne que les seules remarques qui ont été faites en seine et Marne, sont celles de la Mairie de May-en-Multien.
- Logts sociaux : La commune est informée que le CIAS (Centre intercommunal d'action sociale) gère dorénavant l'attribution des 2 logements en accueil temporaire, situés au 68 rue Jean-Jaurès à LIZY SUR OURCQ.
- Remerciements : Le Maire termine en donnant lecture des remerciements de Vincent GARNIER pour le cadeau qui lui a été remis lors du pot de l'amitié à l'issue de la fête patronale, de Charles et Clémence GARNIER pour le bon-cadeau offert à l'occasion de la naissance de leur fils Auguste
- Et des remerciements du Club de la Détente pour la subvention versée pour la commune.

La séance est levée à 23 h 15 mn.

Denis MAHOUDEAU

Maire

La Séance est levée à 22 h 50 mn.

Denis MAHOUDEAU

Maire